

LECTURE-JUSTICE

DÉVELOPPER DES PROJETS LIVRE ET LECTURE
AUPRÈS DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE



**Plaidoyer en faveur
du développement de
la lecture** auprès des
personnes placées
sous main de justice

L'accès au livre et à la lecture est un droit pour les personnes placées sous main de justice.

Le livre, espace d'intimité, est un support pour la construction de soi et l'établissement de liens avec les autres ; fenêtre sur l'extérieur, il peut aussi être un outil pour la formation, l'éducation ou les actions citoyennes.

En milieu fermé et ouvert, en détention et dans les établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les projets autour du livre et de la lecture ont un rôle essentiel à jouer. Ils accompagnent les personnes placées sous main de justice, majeures comme mineures, dans leur parcours d'insertion ou de réinsertion, et contribuent activement à la prévention de l'illettrisme et la lutte contre celui-ci.

Au sein des structures et des établissements, les bibliothèques, espaces culturels permanents, sont des lieux où les personnes placées sous main de justice et les personnels peuvent trouver une offre culturelle de qualité pour se distraire, s'informer, se former et expérimenter des pratiques artistiques.



Le développement de la lecture est l'une des priorités de la politique Culture-Justice.

En effet, le ministère de la Culture et le ministère de la Justice œuvrent ensemble, depuis 1986, année du premier protocole national Culture-Justice, pour développer et encourager la pratique artistique et la participation à la vie culturelle des personnes placées sous main de justice, majeures et mineures.

Ces ambitions ont été renforcées par le protocole Culture-Justice de mars 2022 qui se décline dans les territoires sous forme de conventions régionales Culture-Justice.



Le présent plaidoyer et le site lecture-justice.org sont soutenus par les ministères de la Culture et de la Justice dans le cadre de cette politique.

8 arguments en faveur du développement de la lecture auprès des personnes placées sous main de justice



- 1 L'accès à la lecture est un droit pour les personnes placées sous main de justice majeures ou mineures qui doivent **conserver la possibilité de s'informer et de se divertir.**
- 2 Le développement de la lecture auprès des personnes placées sous main de justice **contribue à leur parcours d'insertion et à la lutte contre la récidive**, en renforçant leur estime de soi.
- 3 Les projets livre et lecture permettent de **prévenir l'illettrisme et de lutter contre celui-ci** : ils développent les compétences en lecture et écriture de manière ludique, en complément du contexte scolaire.
- 4 Un projet livre et lecture peut **renforcer la relation entre les personnes placées sous main de justice et celles qui les accompagnent ou les encadrent**, s'il est ouvert à l'ensemble du personnel du service ou de l'établissement.
- 5 **Une bibliothèque est un lieu de vie, de passage et de ressources** ouvert à tous et toutes, et l'organisation d'actions livre et lecture peut encourager sa fréquentation et déclencher l'envie de lire.
- 6 Un partenariat avec une bibliothèque publique de proximité permet d'assurer **un service de qualité professionnelle** au sein d'un établissement pénitentiaire ou d'une structure de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).
- 7 Un projet livre et lecture peut s'appuyer sur un vaste réseau de partenaires locaux **pour encourager des projets riches et diversifiés.**
- 8 La lecture donne **accès à d'autres façons de vivre et de penser le monde**. Elle offre un espace d'intimité, ouvre l'imaginaire, nourrit la créativité et propose un nouveau regard sur l'altérité.

Ce Plaidoyer en faveur du développement de la lecture auprès des personnes placées sous main de justice est proposé en complément du site Internet Lecture-Justice, conçu pour accompagner le déploiement de projets livre et lecture dans les établissements et services du ministère de la Justice.



www.lecture-justice.org

Comprenant plusieurs guides pratiques adressés aux différents types de porteurs de projets, le site lecture-justice.org réunit conseils méthodologiques, astuces, documents utiles, contacts... ainsi que des témoignages pour contribuer à l'émergence de projets structurés, pérennes et de qualité.

Ce projet est soutenu par les ministères de la Culture et de la Justice.